

**Bureau du 4 février 2008**

**Décision n° B-2008-5973**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Extension de l'IUT B - Lot n° 13 : carrelage faïence - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2007-5241 en date du 21 mai 2007, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure de marché négocié avec mise en concurrence et publicité, conformément aux articles 34, 35-I-5, 39, 40, 65 et 66 du code des marchés publics, pour les travaux des lots n° 2, 3, 7, 12, 13, 15 et 18.

Conformément aux articles 53 et 66 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, par décision en date du 18 janvier 2008, a classé première pour le lot n° 13 : carrelage, faïence, l'offre de l'entreprise Rhodanienne de carrelage pour un montant de 29 543,01 € HT, soit 35 333,44 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché relatif à l'extension de l'IUT B à Villeurbanne, lot n° 13 : carrelage, faïence et toutes les actes contractuels liés avec l'entreprise Rhodanienne de carrelage pour un montant de 29 543,01 € HT, soit 35 333,44 € TTC.

**2° - Les dépenses** en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - compte 0 458 119 - fonction 0023 - opération 0571.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,